

## Grippe aviaire la vaccination en ordre de marche

Le plan de vaccination évolue favorablement



Grippe aviaire la vaccination en ordre de marche

Annoncé le 22 décembre dernier par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, le plan d'action destiné à rendre opérationnelle la vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans les élevages à compter de l'automne 2023 se poursuit selon le calendrier établi avec la publication de l'avis de l'Anses sur l'élaboration d'une stratégie vaccinale nationale et le lancement de l'appel d'offre pour une première commande de vaccins.

L'avis scientifique de l'Anses sur la stratégie vaccinale optimale a été publié en début de mois après présentation aux acteurs des filières. Présenté depuis aux membres du Comité de pilotage du plan d'action, l'avis de l'Anses fera l'objet d'une évaluation technico-économique d'ici la fin du mois d'avril.

Sur la base de ces éléments, et sous réserve de résultats favorables de l'étude expérimentale menée sur les canards, une phase de concertation s'ouvre avec la filière avicole, les vétérinaires et les collectivités pour définir d'ici l'été une stratégie vaccinale opérationnelle et ses modalités de mise en œuvre.

Par ailleurs, afin de garantir que la France dispose d'un volume de vaccins permettant de s'engager la campagne de vaccination à l'automne 2023, le ministère a financé une pré-commande de 80 millions de doses de vaccin.

Une nouvelle étape vers le déploiement de la vaccination, dans le respect du calendrier prévisionnel fixé.